L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 3 DECEMBRE 1844.

PAR MAGNE & WEISSE.

No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal entier ou à une simple page, ne sera considérée comme dûe ordinaire de la part de l'abonné, à moins qu'il n'ait un doute avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. Une pastille par ligne de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être pris comme une nouvelle annonce. Les avis de Ventes légales au comptant.

ABONNEMENS pour toutes les annonces. Les artisans et autres peuvent souscrire à Huit, $60, les Hauptes, Compagnies d'Assurances, Auctions, institutions publiques, $80; les agences pour ventes, bâtiments et bateaux à vapeur, qui ont besoin de publicité, $100; les Hôtels, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances, Auctions, institutions publiques, $80; les agences pour ventes, bâtiments et bateaux à vapeur, qui ont besoin de publicité, $100. Ces abonnements ne peuvent être cédés à autrui.

La première leçon que nous avons reçue relativement à un sur les chaque fois et [illegible] par [illegible].

LES ANNONCES [illegible] les articles peut aussi l'abonnement public à [illegible] immobilier, conséquemment les articles [illegible] par des passagers, les au bureau de bord [illegible] payer [illegible] au bureau ordinaire.

LES ANNONCES qui ne durent pas plus de quatre [illegible] $1 par cent, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui [illegible] pour [illegible] [illegible] $1 par cent, pour chaque insertion.

LES ANNONCES [illegible] [illegible] [illegible]